



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## participation patronale

Question écrite n° 14855

### Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur l'avenir du 1 % logement. En 1996 un accord a été conclu avec l'Etat aux termes duquel le taux de collecte était maintenu à 0,45 %. Aujourd'hui, cet accord vient à expiration et l'avenir incertain qui semble lui être réservé pour des raisons budgétaires inquiète de nombreux professionnels. C'est pourquoi elle lui demande, d'une part, de lui préciser ses intentions et de définir des règles claires et durables pour les cinq ans à venir concernant la participation du 1 % logement à la politique nationale du logement social. Elle lui demande, d'autre part, s'il ne serait pas opportun de maintenir le taux de collecte à 0,45 % et de supprimer tout prélèvement à compter du 1er janvier 1999.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du 1 % logement. Au terme de la convention du 17 septembre 1996 signée par le gouvernement précédent avec l'Union nationale interprofessionnelle du logement, 50 % des ressources du 1 % logement ont été prélevées pour permettre le financement du prêt à taux zéro en 1997 et en 1998. Au-delà de 1998, aucun dispositif n'avait été prévu. Ainsi, pour 1999, le Gouvernement se trouve confronté à un double problème : d'une part, prévoir des mécanismes de financement adaptés à l'accession sociale, qui correspond à une forte demande de nos concitoyens ; d'autre part préserver le rôle du 1 % dans le financement du logement. Un groupe de travail entre l'UESL qui regroupe l'ensemble des partenaires sociaux concernés et le secrétaire d'Etat au logement a été mis en place en vue de rechercher une solution permettant de résoudre le problème laissé pendant par l'accord de 1996. Des dispositions législatives, arrêtées après concertation avec les partenaires concernés, devront être présentées au Parlement en 1998 dans cet esprit, traduisant le résultat de cet examen. Le Conseil économique et social a rendu un avis qui devrait utilement éclairer cette question.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Boutin](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14855

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 1998, page 2834

**Réponse publiée le :** 22 juin 1998, page 3489